



Procédure de divorce femme enceinte et test de non paternité

Par **Maria Ioannou**, le **05/03/2017 à 15:37**

Bonjour

Je suis en instance de divorce depuis quelques années j'ai appris que mon ex etait entrain d'accoucher étant légalement toujours mariés je suis automatiquement le pere de l'enfant . Elle déclare à qui veut entendre que je suis le pere nous avons plus eu aucun rapport depuis que nous avons décidés de divorcer je sais à 100% que je ne suis pas le pere . Donc je dois faire un test de paternité , en attendant mon divorce est suspendu. Combien de temps dur cette démarche ?
Cdlt

Par **youris**, le **05/03/2017 à 19:07**

bonjour,
en matière de paternité, seul une analyse biologique ordonnée par un juge a de la valeur.
vous pouvez faire une action en contestation de paternité devant le tgi, l'avocat est obligatoire.
En matière de filiation l'analyse biologique est de droit.
salutations

Par **Maria Ioannou**, le **05/03/2017 à 19:09**

Merci pour votre réponse. Mon avovot a fait la demande combien de temps ça prend ?

Par **Visiteur**, le **05/03/2017 à 22:35**

Bonsoir,
Au moment de la déclaration de naissance, vous pouvez récuser la paternité.
– En l'absence de ces démarches le mari de la mère est automatiquement considéré comme le père de l'enfant. Il peut faire une action en désaveu de paternité dans les 6 mois de la naissance de l'enfant auprès du TGI. Mais dans ce cas il ne faut pas qu'il se comporte en père (visites chez le médecin, week end et vacances avec lui et les autres enfants

éventuellement, par exemple) pour que la possession d'état ne puisse pas être invoquée.

Par **Maria Ioannou**, le **06/03/2017** à **08:20**

Merci bien pour cette réponse je vais en parler à mon avocat . Concernant le test de paternité j'ai entendu que ça pouvait prendre dès années ? En attendant impossible de signer le divorce .